

# LA LETTRE DU SPECTACLE

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT – BIMENSUELLE – N°288 – 17/01/2012

## DANS L'ACTUALITÉ

### ► Comédie-Française : la grève remet en question les primes

Les syndicats veulent une répartition plus équitable de la prime de partage entre sociétaires et salariés.

Lire page 3



C. RAYNAUD DE LAGE

### ► Copie privée : trouver une issue européenne

L'Espagne vient de remplacer la copie privée par une taxe. Par ailleurs, la guérilla judiciaire se poursuit au niveau européen.

Lire page 3

### ► Accessibilité : objectif 2015 pour les salles

Certaines salles de musiques actuelles voient avec appréhension approcher l'échéance pour se mettre aux normes vis-à-vis de l'accès des handicapés.

Lire page 5

### ► Les Pays de la Loire au régime des mandats de révision

Remue-ménage dans les crédits DRAC au spectacle vivant en Pays de la Loire. Plusieurs grandes scènes ont été alertées en décembre d'une baisse de subventions dès 2012.

Lire page 6

## PRÉSIDENTIELLE

# Le monde de la culture entre en campagne

À cent jours de l'élection présidentielle, les Biennales Internationales du Spectacle de Nantes vont mettre les questions de politique culturelle au centre des débats.

Chacun sa priorité. Du côté socialiste, l'éducation artistique est mise en avant, une option confirmée par Aurélie Filippetti, conseillère culture de François Hollande (lire page 2). Mais un choix contesté par François Le Pillouër, président du Syndeac, qui considère que le soutien aux acteurs de la culture ne devrait pas être conditionné à une de leurs missions. L'UMP place en tête de ses propositions la démocratisation culturelle, expression désormais adoptée par la droite et supposée traduire un décalage entre l'offre culturelle et la demande populaire. Le Front de gauche veut avant tout refonder le service public culturel. Jean-Luc Mélenchon se dit attentif aux «*contenus artistiques*». Dans la perspective d'une «*révolution citoyenne*», la création ne saurait, selon lui, reproduire le clivage entre producteurs et consommateurs. Au contraire, le rôle de l'État est beaucoup plus transparent pour le Modem de François Bayrou qui inscrit en numéro un la nécessité de protéger ce secteur de la mondialisation («*sanctuariser l'exception culturelle*»). Les écologistes s'ajustent sur l'Agenda 21 de la culture adopté par Cités

et gouvernements locaux unis, à commencer par la promotion de la diversité.

### Public-privé : à l'heure des choix

Plusieurs aspects-clés de la politique culturelle donnent l'impression d'un consensus : préserver l'intermittence, clarifier les compétences entre État et collectivités, maintenir le soutien à la création. Réciproquement, on n'entend plus de promesses de plan de relance. Quant à la loi d'orientation, François Hollande y est favorable, mais aujourd'hui Frédéric Mitterrand lui-même se dit «*ouvert*». Il faudra scruter les détails pour saisir les différences. Sur la décentralisation, François Bayrou met les Régions en première ligne quand les écologistes réclament la culture comme compétence obligatoire des intercommunalités. Sur le champ

social, le PS défend l'aide à l'emploi et de nouvelles formes «*d'entreprises artistiques*» sous mode coopératif, là où le Front de gauche entend «*lutter contre la précarité*». Sur le financement, il faudra éclaircir la nuance entre le «*compte de soutien au spectacle vivant*» préconisé par l'UMP et les «*nouveaux modèles économiques d'intervention*» (sur le modèle du CNC) du Parti socialiste. C'est sur le rapport public-privé que ressortent les écarts les plus importants. Il sera intéressant d'entendre la position de François Hollande, entre l'UMP qui veut imposer des objectifs de diffusion aux établissements publics pour «*limiter les expérimentations trop hasardeuses*», et le Front de gauche qui veut «*mettre fin à la marchandisation du service public de la culture*». ●

YVES PÉRENNOU

## François Hollande et Eva Joly attendus

Au moins deux candidats à la présidentielle devraient être présents aux BIS 2012 de Nantes. D'autres responsables politiques interviendront, jeudi 19, pour le débat sur les politiques culturelles, dont Marie-Christine Blandin (Europe Écologie Les Verts) et Jean-Michel Grémillet (Front de gauche et scène nationale de Cavillon) aux côtés de représentants professionnels comme Philippe Berthelot (Ufisc), François Le Pillouër (Syndeac) ou Pascal Rogard (SACD).

## ENTRETIEN

## «Relancer les politiques en faveur des lieux intermédiaires»

Aurélié Filippetti, députée PS, chargée de la culture au sien de l'équipe de campagne de François Hollande.

**Comment répondre aux attentes des professionnels de la culture sur le financement de la création ?**

La culture doit redevenir une priorité des politiques publiques et cela ne se traduit pas uniquement en termes de budget du ministère de la Culture. Par exemple, il y a eu un abandon de l'éducation artistique. Nous voulons un budget propre, au sein de l'Éducation nationale, dédié à l'éducation artistique. Nous entendons aussi relancer les politiques en faveur des établissements intermédiaires, pas seulement les plus grosses institutions, en partenariat avec les collectivités. François Hollande veut que les collectivités soient aidées dans leurs investissements en faveur du spectacle vivant. C'est de cette façon que l'État va retrouver son rôle d'accompagnement de ce qui se fait dans les territoires. Nous mettrons aussi un terme à la RGPP, ce qui va contribuer à dégager des marges d'action.

**Confirmez-vous la priorité en faveur de l'éducation artistique ?**

Oui, car c'est une clef vers l'objectif de démocratie culturelle. Il faut sortir des querelles de lexique. Comment arriver à ce que la culture soit un bien partagé par tous ?

C'est à l'école d'ouvrir cet accès à la culture, d'éveiller les enfants, de leur donner accès à la pratique, de lutter contre la «non-familiarité» qui leur fait barrière psychologique à l'art. L'éducation artistique est centrale. C'est une question de justice dans l'accès aux œuvres de l'esprit.

**Quelle place donnez-vous au ministère de la Culture ?**

Il faut bien sûr conserver et renforcer le ministère de la Culture, alors qu'il a vu son pouvoir s'étioler ces dernières années. Ses missions sont à redéfinir vis-à-vis des publics et des collectivités territoriales. Le ministère a un rôle de coordination et de définition de stratégie, pas de contrôle. Cela ne veut pas dire recentraliser, mais, par exemple, en ce qui concerne le mécénat, le ministère peut définir une ligne, une charte éthique. Autre exemple, il peut engager une vision commune en ce qui concerne les politiques de publics.

**Quel système préconisez-vous pour les nominations ?**

Sortons de la logique «fait du prince» ! Cela passe par la transparence et la concertation afin que les nominations soient incontestables. Sinon, le pouvoir de nommer devient



D. R.

le dernier refuge d'un ministère qui ne sait plus quoi faire d'autre. Une nomination se prépare par un conseil administration. L'important est de respecter les procédures et les calendriers. Nommer les directeurs deux ans à l'avance au risque de fragiliser les directions en place comme à Avignon, cela ne se fait pas.

**Que pensez-vous du projet de centre national de la musique (CNM) ?**

La manière de faire est contestable et contestée. Prendre de l'argent qui revient au CNC pour le donner au CNM, c'est hypocrite. Sur le fond, à quoi va servir le CNM ? Si 75% des moyens servent à financer les producteurs qui ont un chiffre d'affaires important, cela va renforcer la concentration à l'œuvre dans ce secteur. Envisager une autre forme de CNM, c'est une bonne idée, mais il faudra reprendre le projet en mettant l'accent sur la production indépendante et l'autoproduction artistique que permettent les nouvelles technologies. Oui à un CNM qui renforce la production indépendante. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PÉRENNOU

## SCÈNE CONVENTIONNÉE

## Chartres, un précédent qui inquiète

La décision du député-maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges, de renoncer au conventionnement du théâtre de la ville pour la danse et le jeune public a été qualifiée d'«autoritarisme» par l'opposition locale. Au niveau national, Michel Lefeuvre, le président du Syndicat national des scènes publiques (SNSP), estime qu'elle doit conduire à une réflexion sur l'assise des scènes conventionnées. «C'est rare qu'un élu demande ce qui revient à un déconventionnement. D'habitude, les élus réclament plus de moyens à l'État. Ici, le maire se prive de 120 000 € parce qu'il veut reprendre la main sur le théâtre.» La DRAC Centre observe que le conventionnement était «un gage de qualité pour la programmation du théâtre» (L'Écho républicain du 24 décembre). La décision du maire fait ressortir le manque d'un texte-cadre, selon Michel Lefeuvre : «Un élu est dans son rôle quand il vérifie l'adéquation entre l'offre d'un théâtre et les attentes de la population, expose-t-il. Encore faut-il qu'il y ait un dialogue, des critères d'évaluation, des procédures de discussion. Faute d'un label ou d'une charte, on ne sait pas dialoguer. Il y a six ou sept cas pour lesquels nous intervenons. Ce sont chaque fois des cas particuliers.» ● P. V.

## ENVIRONNEMENT

## De l'électricité produite aux BIS

Les BIS ont fait appel au système de production d'électricité mis au point par la société italienne Ecoluce. Cet équipement mobile a été pensé pour les événements scéniques, en particulier pour les festivals. Il se compose de panneaux photovoltaïques captant l'énergie solaire, d'accumulateurs pour stocker et distribuer l'électricité avec de hautes performances, et de réseaux qui alimentent les différents équipements : son, lumière, vidéo... Le tout «en assurant une perte minimale et de réelles économies de consommation», promet le constructeur. Ecoluce permettra d'alimenter partiellement en énergie le salon Place des tournées. Cette innovation vient appuyer une copieuse proposition de tables rondes et d'ateliers de trente minutes dédiés à la culture durable. ●



## Danse et jeune public : trois parcours

La danse et le jeune public seront au centre de plusieurs rencontres professionnelles aux BIS. Le mercredi 18, le parcours dédié au jeune public mettra l'accent sur le «manifeste du jeune public», sur le théâtre pour adolescents et les spectacles pour bébés. Le lendemain auront lieu les parcours «Théâtre et danse» et «Chorégraphes, à quel prix ?» (avec le syndicat Chorégraphes associés). ●



## Découvertes artistiques aux BIS

Pour la première fois, les BIS proposent un plateau d'artistes émergents à découvrir, grâce à la Scène Sacem Émergences BIS dont la programmation a été élaborée en collaboration entre trois festivals, trois salles de musiques actuelles et trois structures de formation. La rencontre artistique passe aussi par les spectacles des douze salles partenaires dans l'agglomération nantaise. Enfin, ne pas oublier les petites salles : concerts au Ferrailleux, théâtre au Sphinx, chanson au TNT, show-cases organisés par Quart de Lune au Remorqueur... Et la première de *Piazzolla !*, nouvelle création de l'Orchestre national de jazz, le jeudi 19, au Pannonica. ●

### COMÉDIE-FRANÇAISE

## La grève remet en question la tradition des primes

À la veille de l'ouverture du Théâtre éphémère, les syndicats de la Comédie-Française ont déposé un préavis de grève illimitée à partir du 11 janvier. Ils réclament toujours une part plus équitable de la prime dite de «partage», et estiment ne pas avoir été écoutés. Cette prime est calculée sur une part de recettes écartée au préalable du budget prévisionnel, relevant de la billetterie, de la diffusion audiovisuelle et des tournées. Si le terme de «bénéfice» n'est plus de mise pour un théâtre national doté de 24 millions de subventions sur 34 millions de budget, cet intéressement demeure et la tradition veut qu'il revienne d'abord à la troupe : les sociétaires s'en partagent 76%, tandis que 16,5% sont distribués entre les 360 salariés et artistes

pensionnaires. 7% sont mis en réserve. Les syndicats de salariés dénoncent ce qui leur apparaît comme inégalité, sauf à considérer la Comédie-Française comme une troupe privée. Muriel Mayette, administrateur général, répond : «*Nous avons la chance dans notre sin-*

### La Trilogie de la villégiature

*gulier fonctionnement d'abriter une troupe d'acteurs depuis plus de trois siècles. Il serait suicidaire de remettre en question leur légitimité en arguant d'un partage qui ne serait pas équitable.*» La remise en cause de cette tradition conduirait sans doute à revoir les règles de rémunération de la maison. Actuellement la moyenne mensuelle d'un salarié non-cadre est de 2 700 € (brut) et celle d'un cadre 4 200 €, ce revenu étant construit sur un salaire, une prime de fin d'année et une prime variable selon le métier. Un sociétaire touche en moyenne 7 200 € par mois, une somme basée sur un fixe, un cachet à la représentation appelé «feu» (il servait autrefois à payer le chauffage de la loge) et le fameux partage des «bénéfices». L'écart entre le plus bas et le plus haut revenu est de 1 pour 4,6, selon la direction. Du 11 au 15 janvier, *La Trilogie de la villégiature*, mise en scène d'Alain Françon, a été remplacée par *Le Malade imaginaire*, mis en scène par Claude Stratz. ●



CHRISTOPHE RAYNAUD DE LAGE

### SOCIÉTÉS CIVILES

## Copie privée : trouver une issue européenne

La guérilla menée par les distributeurs de matériels électroniques contre la rémunération pour copie privée (RPC) s'accroît à l'échelle européenne. Début décembre, Copie France avait subi un revers face à Rueducommerce, le tribunal de grande instance de Nanterre lui reprochant un défaut d'harmonisation européenne des taux de la RPC. L'affaire qui porte sur l'année 2008, va en appel. Fin décembre, le nouveau gouvernement espagnol a supprimé la rémunération pour copie privée (compensación equitativa por copia privada) et la remplace par une taxe. Ses revenus seront transférés par les sociétés de gestion, mais ils seront deux fois moins importants que ceux de l'actuelle «compensación», soit une quarantaine de millions d'euros. Selon le journal espagnol *El País*, ce choix ne manquera pas de soulever de nouvelles questions juridiques parce que la nouvelle taxe est appliquée de façon universelle et qu'elle ne compense pas correctement le préjudice causé par la copie privée aux ayants droit.

Enfin, comme le rappelle le président de la Sacem, Laurent

Petitgirard, dans l'éditorial du *MagSacem* de janvier, la copie privée va passer sous les fourches caudines de la Cour européenne de justice en 2012. Des sociétés européennes ont déposé un recours préjudiciel. Elles contestent le fait que 25% des recettes de la rémunération pour copie privée serve à financer des actions artistiques et culturelles au lieu de dédommager directement les ayants droit. Sur la question d'une harmonisation européenne, la Commission a nommé un médiateur pour animer la concertation entre représentants d'industriels, d'ayants droit et de consommateurs. En France, la RPC a obtenu un répit en décembre grâce à une nouvelle loi lui laissant douze mois pour adapter les taux de la rémunération à la demande du Conseil d'État et de les justifier par des études d'usage.

Rappelons que les recettes de la copie privée, outre les redistributions aux ayants droit, permettent aux sociétés civiles de financer des projets artistiques (créations, festivals, opérations de diffusion), à hauteur d'une quarantaine de millions par an. ●

### DIFFUSION NUMÉRIQUE

## Un rapport en faveur de la gestion collective

Dans un rapport très argumenté sur la rémunération des créateurs à l'ère numérique, commandé par le ministère de la Culture, le cabinet d'audit Mazars estime que le développement de la diffusion des œuvres par les technologies numériques va renforcer le rôle des sociétés de gestion collective (Sacem, Adami, Spedidam, SACD). Mais celles-ci doivent s'adapter aux nouveaux supports : améliorer la traçabilité des œuvres diffusées, optimiser les frais de gestion face au morcellement des recettes, proposer des solutions et des contrats spécifiques aux nouveaux métiers de la création numérique, etc. Ce rapport apporte donc de l'eau au moulin des défenseurs de la gestion collective des droits de diffusion sur Internet. La mission Zelnik, en 2010, avait déjà prêché dans ce sens, mais cette voie est combattue par les producteurs, notamment dans le cinéma. Le rapport Mazars souligne, par ailleurs, que la diffusion numérique tend à augmenter les écarts de revenus entre les créateurs à succès et les autres. ● Y. P.

## GRAND ÉQUIPEMENT

## Future Philharmonie de Paris : le "modèle économique" reste à trouver

Les fondations de la future salle sont terminées, les 400 ouvriers présents sur le chantier entament le bâti de la salle de concert. Située à côté de la Cité de la musique, au parc de la Villette, la Philharmonie devrait ouvrir à l'automne 2014. Ces prochaines semaines, l'association Philharmonie de Paris – qui coordonne le projet – va réfléchir à sa transformation et au statut juridique de la salle. Laurent Bayle, président de l'association, confie : «Un établissement public ad hoc pourrait être créé par la loi, ou bien l'association se transformer en une société anonyme, contrôlée pour moitié par la Ville et pour moitié par l'État. Les statuts favoriseront la mutualisation des tâches administratives avec la Cité de la musique, tandis qu'une même équipe assurerait la programmation artistique.»

La Philharmonie comprendra une salle de concerts de 2 400 places, six studios d'enregistrement, 1 750 m<sup>2</sup> de pôle éducatif, des espaces d'exposition, un parking souterrain de 600 places et cinq à six studios de répétition pour l'Orchestre de Paris (formation en résidence), dont l'un aux dimensions du plateau scénique de la salle. Près de 250 concerts seront proposés chaque année, essentiellement en musique classique, mais également en jazz et musiques du monde. Une centaine de salariés permanents travailleront à la Philharmonie. La salle entend bien trouver sa place sur la carte des grands concerts internationaux, en accueillant de grandes formations, de prestigieux solistes ou chefs d'orchestre.

Le budget de fonctionnement devrait être de 30 à 35 millions d'euros par an, dont la moitié issue de fonds propres, l'autre de l'État et de la Ville de Paris qui redéployeront leurs subventions de la Salle Pleyel vers le nouvel établissement. Mais le compte n'y sera pas puisqu'ils versent aujourd'hui 5 millions (État) et 675 000 euros (Ville) à Pleyel. Le modèle économique reste donc à finaliser. «En semaine, la programmation sera élaborée en concurrence avec les autres salles, afin d'inviter des orchestres, solistes ou chefs internationaux, tandis que le week-end, nous réfléchissons à des formes courtes, destinées à différentes générations, avec des ateliers, commentaires, etc.», estime Laurent Bayle. Bruno Hamard, directeur général de l'Orchestre de Paris, examine la question de concerts gratuits,



La maquette acoustique du futur auditorium.



Laurent Bayle

tandis que Laurent Bayle évoque une offre tarifaire comprise entre 10 et 20 euros les week-ends. La politique tarifaire est toujours à l'étude. L'équation entre jauge, catégories et prix des places est différente de Pleyel où les tarifs peuvent grimper jusqu'à 130 euros, mais où les coûts artistiques sont couverts par les recettes et la jauge est inférieure de 500 places. En outre, la Philharmonie pourrait proposer des concerts plus populaires debout pour les premiers rangs de l'orchestre, comme le font les Proms en Grande-Bretagne.

La Philharmonie tentera également de dénicher des partenaires privés, comme la Société générale, mécène de Pleyel, mais un statut de société anonyme compliquerait la tâche de la Philharmonie pour faire appel à du mécénat. ● NICOLAS DAMBRE

## Hausse de prix et doutes politiques

Au lieu des 150 millions annoncés en 2006 pour l'investissement, l'État et la Ville de Paris s'attendent désormais à déboursier cette somme... mais chacun ! La Région Île-de-France devrait ajouter 32 millions, alors qu'elle misait plutôt sur 20 millions. Danielle Fournier, conseillère municipale écologiste, fustige «des dépenses pharaoniques et un manque d'informations sur le chantier. L'augmentation des dépenses n'est pas finie.

Paris compte déjà deux salles dédiées à la musique symphonique : le nouvel auditorium de Radio France et le Théâtre des Champs-Élysées.» Sylvie Robert, secrétaire nationale à la culture du Parti socialiste, juge «légitime que le pays se dote de grands équipements culturels, mais l'écart se creuse avec les investissements en banlieue ou en province.

J'espère que cette salle aura les moyens de fonctionner.» Laurent Bayle, président de la Philharmonie, rétorque : «On ne peut comparer les euros de 2005 à ceux d'aujourd'hui, le périmètre a évolué.

Il y a eu réactualisation, des dépenses supplémentaires et une dépense masquée. Mais nos marges de manœuvre pour d'éventuels dépassements restent très faibles.»



## Quels budgets culturels pour l'État et les collectivités ?

Le projet de la Philharmonie est emblématique des pressions qui vont s'exercer sur les politiques culturelles en période de forte contrainte budgétaire. Équipement de prestige, il est situé dans la capitale. Les petites et moyennes structures artistiques le voient arriver avec appréhension comme un grand demandeur de crédits publics. Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), interviendra aux BIS, en préambule du grand débat «État, collectivités... quelle (r)évolution des budgets culturels en 2012 ? Il portera un regard sur trente ans de politiques culturelles en France. Il confie ses craintes devant le risque de restrictions budgétaires : «Dans l'essor que l'on a connu depuis trente ans, le ministère de la Culture tient un rôle majeur, mais surtout les collectivités. Avec la tendance récente, la situation

devient très compliquée pour les compagnies indépendantes et les artistes les plus précaires. Malgré le fort développement qu'elle a connu, la France se situe dans la moyenne européenne en termes d'emploi culturel. Les contractions budgétaires auront un effet certain sur l'emploi.

Les marges que l'on détruit ne seront pas retrouvées.

On l'a bien vu dans le cas de l'éducation artistique.

Il faut des institutions, mais il faut aussi faire de la place aux structures légères. Cet équilibre demande un travail de réflexion pour aboutir à un diagnostic partagé dans un esprit de coopération et de solidarité.» ●

Grand débat. Le 18 janvier, à 10 heures, au Grand Auditorium.



Jean-Pierre Saez

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

## Objectif 2015 pour les salles

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les établissements recevant du public devront être accessibles aux personnes souffrant d'un handicap. Les salles de concerts ne sont pas toutes logées à la même enseigne. À Paris, le directeur de L'Européen (350 places assises), Rodolphe Gautier, avoue : «*J'ai fait établir le diagnostic d'accessibilité, et cela fait un peu peur pour notre salle en étage avec un gradinage en pente.*» Le diagnostic propose de construire un monte-handicapé pour les quatre marches d'accès au hall (80 000 €), un ascenseur (150 000 €), ou encore des sanitaires adaptés (70 000 €).



Rodolphe Gautier

«*Je lancerai les travaux les moins chers, pas les colonnes d'ascenseurs, mais les mains courantes d'escaliers, les éclairages du hall, les appels de vigilance au sol, etc. Je ne pense pas que l'on fermera L'Européen pour cela. Et la loi concerne aussi l'accessibilité du personnel et des artistes.*» Les loges, en sous-sol et accessibles par escaliers, ne pourront pas être modifiées. La Cigale (1 390 places) connaît les mêmes difficultés, avec une salle en étage et des balcons. Son directeur général, Jean-Louis Menanteau, élargit le sujet : «*Nous menons une réflexion globale sur les nuisances sonores et l'accueil du public à la Cigale et à la Boule Noire voisine. Une réunion*

*des actionnaires a lieu fin janvier. Notre économie et notre capacité d'emprunt ne nous permettent pas de financer seuls les travaux. Les réponses peuvent venir du mécénat, d'actionnaires, d'une aide de la Ville de Paris ou de la Région Île-de-France, voire de la revente des deux salles, par le groupe Because, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.*»

D'une jauge similaire, le Bataclan (1 500 places) devait aussi faire face à de gros travaux. De quoi alarmer le gérant, Olivier Poubelle. Mais un arrangement est en voie de conclusion avec l'architecte de la préfecture de police de Paris. Le Code de la construction et de l'habitat autorise des dérogations à ces travaux d'accessibilité, s'ils sont «*susceptibles d'avoir des conséquences excessives sur l'activité du bâtiment*» (article R.111-19-10). «*Nous ne demanderons aucune dérogation, car rien ne nous semble exagéré*», lâche Benoît Olla, l'administrateur de l'Aéronef à Lille (2 000 places). Propriété de la Ville, la salle est au second niveau d'un immeuble desservi par un ascenseur. Les aménagements seront peu importants. Les difficultés financières touchent davantage les petites salles privées. Xavier Gallin, directeur général du Conseil national Handicap et président de l'association Accès pour tous, tempête : «*La loi a été votée il y a presque dix ans, il est un peu tard pour se préoccuper des travaux d'accessibilité ! Il ne s'agit pas seulement de l'accès des personnes à mobilité réduite, mais d'un accès universel, d'un confort d'usage, alors que notre société est vieillissante. Qui dit loi dit sanctions, lesquelles peuvent aller jusqu'à 45 000 € pour l'architecte ou un an de prison pour le directeur de la salle et une fermeture. Les associations n'hésiteront pas, en 2015, à mener des actions en justice.*» ● N. D.

## MUSIQUE

## CNM : la Spedidam «pas neutre»

La Spedidam ne se cantonne pas dans l'abstention à l'égard du projet de centre national de la musique (CNM), assure Jean-Paul Bazin, président de la société civile, en réponse à l'article consacré au CNM dans *La Lettre du Spectacle* du 16 décembre. Si elle n'a pas pris de position publique, c'est parce que les événements sont allés très vite cet automne et qu'aujourd'hui, le temps est plutôt aux discussions sur la préfiguration du futur établissement : «*Nous avons toujours été positifs sur un centre national de la musique, à condition que ce ne soit pas le centre national de l'édition phonographique et qu'il ne fonctionne pas au bénéfice exclusif de l'industrie du disque*», précise-t-il. La Spedidam a vu des avancées à cet égard, mais reste prudente quant à l'équilibre définitif des aides qu'apportera le CNM aux différentes catégories d'acteurs de la musique : «*Nous voulons que des projets artistiques difficiles puissent continuer à être aidés comme ils le sont par les organismes existants actuellement.*» Jean-Paul Bazin juge «*intéressant*» le modèle du FCM (Fonds pour la création musicale) sur ce plan. Également réservé sur le type de gouvernance proposé pour le CNM, avec un conseil d'administration largement composé de représentants de l'État, il précise que la contribution financière de la Spedidam au CNM devrait s'orienter vers l'équivalent de ce qu'elle verse aujourd'hui au FCM, à laquelle pourrait s'ajouter des aides à d'autres projets «*à condition d'avoir un contrôle sur l'utilisation des fonds.*» ●


**Quand le CNM fait débat**

Le parcours dédié à la «*filière musicale*» pendant les BIS consacre trois tables rondes à des sujets brûlants d'actualité. Sur le Centre national de la musique interviendront Geneviève Girard, productrice et présidente de l'IRMA, David Jisse directeur artistique de La Muse en circuit, Marc Slyper secrétaire général du SNAM-CGT, Marc Thonon, fondateur du label Atmosphériques et Frédéric Vilcoq, conseiller culture et économie créative du conseil régional d'Aquitaine. Le SNAM a exposé sa position sur le CNM dans le numéro de janvier de sa lettre d'information. Il conteste le financement par «*dérivation*» d'une taxe dédiée au CNC, réclame cinq représentants professionnels au conseil d'administration et insiste pour que les aides prennent plus en compte l'emploi. Les deux autres tables rondes porteront sur la billetterie et sur la copie privée. ●


**Langue des signes et braille**

En partenariat avec le Centre Ressources Théâtre Handicap (CRTH), les BIS 2012 adaptent aux déficients visuels leurs documents de communication en braille, en gros caractères, ou en version vocalisée sur le site Internet du CRTH. Des interprètes en langue des signes française traduiront les Grands débats et seront présents à l'accueil des BIS et sur le stand du CRTH. L'atelier consacré à l'accessibilité des lieux culturels prévoit une boucle magnétique pour les malentendants, des interprètes en langue des signes française et des documents adaptés en braille et gros caractères. ●

## REDÉPLOIEMENTS BUDGÉTAIRES

## L'Orchestre national d'Île-de-France vit une «punition injuste»

L'Orchestre national d'Île-de-France (Ondif) finalise les dates de la saison 2012-2013 dans une ambiance contrastée. Côté face, septembre marquera l'entrée en piste d'Enrique Mazzola comme chef principal. Contrairement à son prédécesseur, Yoel Levi, il sera aussi directeur musical. Côté face, l'Ondif fait face à un désengagement financier de la DRAC Île-de-France, à hauteur de 700 000 euros sur quatre ans à partir de cette année, sur une base actuelle de 2,2 millions de subvention. Avec Enrique Mazzola, l'Ondif aura un directeur plus présent que Yoel Levi qui réside habituellement à l'étranger, mais aussi plus engagé dans la musique contem-



poraine. Pour la saison prochaine, il a passé quatre commandes de composition (Florentine Mulsant, Mateo Franceschini, Alberto Colla et Marc-Olivier Dupin pour un spectacle jeune public). Les compositeurs sont certes invités à travailler «en miroir» avec la pièce principale du programme, mais ces spectacles restent plus difficiles à placer auprès des salles de la région. «Cela nous conduit à renforcer les propositions d'action culturelle», observe Fabienne Voisin, directrice générale de l'orchestre. Ce sont des discussions en amont avec les compositeurs qui viennent s'ajouter aux rencontres avec les solistes, des ateliers de composition, des conférences avec les chefs...» Pour la

directrice, l'arrivée de l'Ondif sur un territoire s'accompagnera désormais d'une explosion d'activités sur le département. «C'est aussi souvent l'orchestre qui maintient le lien entre les lieux de diffusion et les conservatoires de musique», ajoute-t-elle. L'Ondif a été créé en 1974 par Marcel Landowski, son premier président, avec cette mission particulière, par rapport à ses voisins parisiens, d'aller au devant de «nouveaux» publics dans toute la région. Il joue à Paris

seulement six concerts et deux spectacles pour enfants, sur 100 à 110 propositions par saison. Fabienne Voisin souligne l'engagement des musiciens dans cette mission, leur disponibilité pour aller d'une scène à l'autre, ainsi que leur souplesse sur le plan esthétique. «Ils ont conscience de leur rôle et c'est pourquoi ils vivent cette baisse de crédits d'État comme une punition injuste.» Annoncée en octobre pour la saison suivante, la baisse progressive n'avait pas été préparée et n'a été justifiée

que par la nécessité de ramener la part de financement de l'État à une moyenne nationale des orchestres. Un regard sur les budgets des orchestres français de même taille montre que l'Ondif (20%) se situe au même niveau que l'Orchestre de Lille (22%), certes dans la fourchette supérieure : 16% pour Montpellier, par exemple. Quant à séduire des sponsors privés, l'orchestre n'a pas le prestige des formations parisiennes. Il est soutenu par le Crédit agricole et va chercher des partenaires parmi les sociétés régionales en tablant davantage sur le mécénat de compétence. La perspective d'avoir accès à la future Philharmonie à partir de 2014, même s'il ne sera pas officiellement orchestre résident, lui permettra d'améliorer sa visibilité médiatique. ● Y. P.



Fabienne Voisin

## Les salariés «n'admettront jamais»

Les salariés musiciens de l'orchestre ont réagi, dans une lettre ouverte à la DRAC, à la baisse de crédit : «Que ce soit par le biais de concerts jeunes publics, de rencontres avec les jeunes des collèges, de la présentation des œuvres et du répertoire, des concerts éducatifs ou de l'initiation au chant choral, nous sommes fiers de notre action éducative et culturelle consacrée par la revue Gramophone qui place notre orchestre dans les dix meilleurs au monde – et le seul français – pour cette activité. Nous n'admettons jamais que vous remettiez en cause ces 38 années d'histoires passionnées, originales et créatives de sens et de partage.»

## DRAC

## Les Pays de la Loire au régime des mandats de révision

Plusieurs scènes publiques de la région Pays de la Loire vont voir fondre leurs subventions DRAC en 2012 et 2013, suite aux mandats de révision que le ministère de la Culture a adressé aux préfets à la fin novembre. L'antenne régionale du Syndec a tiré la sonnette d'alarme début janvier. La DRAC Pays de la Loire perd 90 000 € sur deux ans au titre du redéploiement d'une région à l'autre. S'y ajoute 220 000 € de transferts à l'intérieur de la région. Les «perdants» sont les compagnies Royal de Luxe à Nantes (44) et Le Radeau au Mans (72), le Lieu Unique scène nationale à Nantes, les scènes conventionnées Le Grand T

et le Théâtre universitaire à Nantes, le CNDC d'Angers centre chorégraphique national, le Nouveau Théâtre d'Angers centre dramatique national et la Folle Journée à Nantes, le festival de musique de Sablé-sur-Sarthe (72) et les Orientales de Saint-Florent-le-Vieil (49). Le Lieu Unique perd 35 000 € en 2012, et autant l'année prochaine, sur une subvention d'État de 1,1 M€. «Je crains qu'il n'y ait pas de vision culturelle derrière cette répartition des baisses», commente Patrick Gyger, son directeur, sinon l'idée que les structures les plus dotées pourront mieux les absorber.» Au Lieu Unique, l'impact sur la marge artistique

pourra aller jusqu'à une dizaine de propositions de moins sur la saison. «C'est aussi un symbole négatif dans la mesure où on attend de nous, à travers les contrats d'objectifs, du développement d'activité et de l'ouverture à de nouveaux publics, tandis qu'on nous retire des moyens par ailleurs.»

«Le but de tout cela est de créer de la solidarité en faisant bouger les lignes», commente Georges Poull, DRAC des Pays de la Loire. Il précise que ces mesures prises dans le cadre des mandats de révision sont définitives, car elles ont déjà été discutées avec le ministère de la Culture. Il y aura des bénéficiaires, assure-t-il, comme

le soutien au Grand T pour l'accueil en résidence de Wajdi Mouawad. «Par ailleurs, le plan de soutien au spectacle vivant nous restitue 163 160 €, avec un fléchage des bénéficiaires», ajoute-t-il. La répartition : 45 000 € pour les ensembles musicaux et les compagnies, 20 000 € pour le centre national des arts de la rue d'Angers (49), 58 160 € pour les SMAC et 40 000 € pour la mise au plancher des scènes nationales le Fanal à Saint-Nazaire (44), le Grand R à la Roche-sur-Yon (85). Reste une enveloppe pour le Carré à Château-Gonthier (53) «Si les collectivités acceptent d'accompagner l'État dans sa hausse». ●

## VAUCLUSE

## L'auditorium du Thor accompagnera la création

Choisie pour reprendre la direction de l'auditorium Jean-Moulin, au Thor (84), en septembre, l'association Arts vivants en Vaucluse réorientera la programmation en mettant l'accent sur les compagnies locales et proposera des tarifs plus attractifs. Les saisons seront pluridisciplinaires avec une dominante danse et musique, et davantage de cirque actuel. Investie dans l'accompagnement des pratiques artistiques, l'agence départementale développera au Thor les actions de médiation : «*Nous souhaitons capitaliser sur la venue des artistes pour développer des programmes d'éducation artistique avec ceux qui ont une fibre pédagogique*», déclare Lyliane Dos Santos, la directrice. L'auditorium accueillera des compagnies en résidences. L'éventualité d'une codirection avec la scène nationale de Cavaillon a été écartée par le Département : «*Une belle intention, mais compliquée à mettre en place*, commente Lyliane Dos Santos. *L'approche partenariale pourra se faire dans la complémentarité.*» Le budget d'Arts vivants en Vaucluse (450 000 €) sera complété d'une aide du Département de 700 000 €. Les actions d'éducation artistique débiteront en septembre, et la programmation, qui s'achèvera en mai pour l'ancienne direction de Raymond Duffaut, devrait reprendre début 2013. ● T. L. R.

### Une étude sur les publics des orchestres.

L'Association française des orchestres (AFO) est financée par la Région Île-de-France pour une enquête sur les publics des orchestres. Les travaux ont démarré début janvier avec le laboratoire CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique), rattaché à l'École des hautes études en sciences sociales (EHSS). Ce travail s'étendra sur trois ans. Outre les orchestres d'Île-de-France, six orchestres d'autres régions seront étudiés. L'idée est de faire ressortir d'éventuelles spécificités de publics régionaux, selon les types de concerts.

**Le Grand Parquet sans terrain.** La salle du Grand Parquet, à Paris, sera démontée à partir du 30 janvier et stockée, en attendant un nouveau lieu pour l'accueillir. Le déménagement, prévu sur un terrain de Réseau ferré de France, rue Cugnot, a capoté. Le directeur du Grand Parquet, **François Grosjean**, observe : «*L'hypothèse d'une installation au Parc de Choisy n'est pas encore validée, car elle*

*implique plusieurs directions de la Ville de Paris. Au mieux, la réouverture se fera début de saison prochaine.*» L'association, soutenue par la Ville et la Région, produira ses prochains spectacles hors les murs.



FLORENCE DELAHAYE

**Ouverture en Gironde.** L'Association Mets la Prise (anciennement T'es Pas Chap en Eure-et-Loir) ouvre une salle de musiques actuelles à Saint-Denis-de-Pile (33), le 10 février. Le lieu de 500 places proposera une quinzaine de dates par saison et de la location. Il dispose de trois locaux de répétitions, accueillera des résidences et un pôle de soutien aux artistes, un bar restaurant avec scènes ouvertes. La programmation est assurée par **Catherine Fenech** et la gestion par **Frédéric Fenech**. Le lieu est aidé par le Département de Gironde, la Région Aquitaine et le CNV.

**Le jeune public s'associe.** Une trentaine d'acteurs du jeune public en France ont constitué, le 16 décembre, la nouvelle association Assitej, en vue de représenter la France et ses artistes auprès d'Assitej International. Depuis que l'Association du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (ATEJ) avait été radiée de l'Assitej, quelques mois plus tôt, la France était sans représentation. La première assemblée générale d'Assitej France, ouverte à tous les acteurs du jeune public, aura lieu au Théâtre national de Chaillot, le 6 février. <http://assitej.francoisfogel.com>

**Istres : retour des Élancées.** Le festival des arts du geste Les Élancées tiendra sa 14<sup>e</sup> édition du 17 au 26 février, après annulation en 2011 pour raisons budgétaires. Le syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence a débloqué 200 000 € pour la programmation, qu'il garantit jusqu'à la fin de son mandat, en 2014. «*Nous sommes sur une enveloppe comparable à 2010*», précise **Mokhtar Benaouda**, directeur de Scènes et cinés Ouest Provence. «*Nous sommes heureux de ce retour dans l'esprit d'origine, avec des tarifs bas, un fort ancrage populaire et auprès des scolaires*», remarque **Nicole Joulia**, élue à la culture d'Istres.

**Accord Opéra de Paris-ZePass.** L'Opéra de Paris et la société ZePass ont signé un accord de billetterie d'occasion. Dès le 9 février, un site Internet intégré au site officiel de l'opéra permettra aux spectateurs ayant acheté un billet mais ne pouvant assister à la représentation de le revendre pour un prix qui ne pourra dépasser la valeur faciale. Un responsable de l'établissement estime à 10% la proportion de billets rachetés «d'occasion» pour les représentations de fin d'année de *Cendrillon*.

## SUR VOS AGENDAS

## BORDEAUX

LE 26 JANVIER

## Spectacle et médiathèques bonnes pratiques

Par l'OARA et ECLA. [www.oara.fr](http://www.oara.fr)

## BRUXELLES

DU 31 JANVIER

AU 4 FÉVRIER

## Festival Propulse, journées professionnelles

Par le service de la diffusion de la Fédération Wallonie-Bruxelles. [www.propulsefestival.be](http://www.propulsefestival.be)

## BOURG-EN-BRESSE

LE 2 FÉVRIER

## Développer un projet artistique avec la Chine

Par La Nacre. [h.ecochard@la-nacre.org](mailto:h.ecochard@la-nacre.org)

## GLICHY

LE 3 ET 4 FÉVRIER

## Marionnette et politique : censure, propagande et résistance

Clastic Théâtre et Thémaa. [www.saisonsdela-marionnette.fr](http://www.saisonsdela-marionnette.fr)

## SAINT-DENIS ET LA COURNEUVE

LE 6 ET 7 FÉVRIER

## Rencontres amplifiées

Par Zebrock. [info@zebrock.net](mailto:info@zebrock.net)

## CARHAIX

DU 7 AU 9 FÉVRIER

## Bretagne en scène(s)

[i.andreen@svbretagne.fr](mailto:i.andreen@svbretagne.fr)

## PARIS

LE 6 FÉVRIER

## Théâtre et nouvelles technologies

Corps, images et langages (cycle Théâtre et sciences). Par le CNT. 01 44 61 84 85

## BORDEAUX

LE 13 FÉVRIER

## Collectivités territoriales, labels indépendants et filière musicale

Par le conseil régional Aquitaine, l'IRMA et la Feppia. [www.feppia.org](http://www.feppia.org)

## Avignon : la Fabrique sur les rails.

Le Festival d'Avignon va pouvoir lancer les travaux de la Fabrique. L'association du festival est maître d'ouvrage de la construction. Il lui fallait attendre un décret des ministres de la Culture et du Budget (paru le 27 décembre) pour déroger à la règle qui veut qu'une entreprise ne touche pas plus de 80% d'aides publiques pour un investissement. Ce projet de dix millions d'euros est financé en quatre quarts par la Ville, le Département, la Région et l'État. L'architecte est Maria Godlewska. Les travaux vont démarrer en mai pour une livraison en juin 2013, avant le dernier festival dirigé par **Vincent Baudriller** et **Hortense Archambault**.

## Le magazine Danser change.

À partir de mars, le magazine *Danser* paraîtra tous les deux mois, et la pagination passera de 66 à 116 pages. Plus prestigieux, il visera l'amateur éclairé. Nouvelle stratégie également pour son site Internet : les agendas mensuels, les informations professionnelles, mais aussi les critiques d'artistes émergents ainsi que les conseils pratiques seront publiés sur le site qui sera entièrement revu. Fondé en 1983 par **Jean-Claude Dienis**, le premier mensuel consacré à la danse en France a longtemps appartenu à *La Vie Catholique* via la filiale Sper, puis au *Monde* qui acheta cette dernière en 2003. *Danser* a été vendu en 2009 au groupe Desclée de Brouwer.

## Brétigny : précision.

Suite à l'article consacré à Dominique Goudal dans notre dernier numéro, **Philippe Camo**, adjoint au maire de Brétigny-sur-Orge (91), rappelle que le théâtre est géré par la communauté d'agglomération. Il assure n'avoir pas connu de tension avec la précédente directrice, «ayant au contraire soutenu son action et sa programmation».

## Focus jeune public.

Une quarantaine de programmeurs étrangers sont attendus à Angoulême (16), du 22 au 24 mars, pour un «Focus jeune public» proposé par l'ONDA et le Théâtre d'Angoulême. Ils pourront voir onze productions françaises. L'année suivante, l'ONDA organisera cette rencontre professionnelle jeune public à Nantes (44), dans le cadre de la seconde édition du festival Petits et Grands (10-14 avril 2013).

## Fonds pour les associations.

Le Fonds pour le développement de la vie associative remplace le Conseil de développement de la vie associative (*Journal officiel* du 1<sup>er</sup> janvier). Il attribue des subventions au profit des bénévoles élus ou responsables d'associations pour des formations. Il peut aider à financer le lancement de projets. Une commission consultative doit être créée dans chaque région, sous l'autorité du préfet.

## France Télévisions et Comédie-Française.

La Comédie-Française et France Télévisions ont renouvelé leur accord pour trois ans. Il prévoit l'enregistrement et la diffusion d'au moins un spectacle du Français par saison.

## Musique : rapprochement en Normandie.

Nommé directeur de Musique en Normandie en novembre, **Jean-Claude Lemenuel** qui dirige depuis dix ans l'association Archipels, à Caen (14), dédiée aux musiques du monde, annonce la fusion des deux structures : «Les deux équipes travaillent depuis plusieurs mois à l'élaboration d'un projet structurel et artistique conjoint. À l'automne 2012, Archipels et Musique en Normandie devraient ne plus former qu'une seule entité et faire naître une nouvelle proposition dans le paysage musical régional.»

## ROMANS-SUR-ISÈRE

# La cité de la musique se confirme à la rentrée

La Cité de la musique de Romans (26), portée par la communauté d'agglomération du pays de Romans, réunira, sur 4 000 m<sup>2</sup>, le conservatoire à rayonnement départemental, un centre de ressources et une scène de musiques actuelles (SMAC). Celle-ci disposera d'une salle de 300 places et d'un auditorium sur une jauge comparable pour les musiques peu amplifiées. L'objectif est de mettre l'accent sur l'émergence et de proposer un décloisonnement entre les musiques. Le chantier dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à Créon architectes avait connu un arrêt l'été dernier, une association ayant déposé un recours au motif que l'établissement nuirait au patrimoine du centre historique. Après un permis de construire rectifié et la levée de la suspension des travaux par le juge des référés, l'association a décidé de se pourvoir en cassation. L'ouverture est toutefois prévue pour septembre 2012, avec un début des activités de diffusion de la SMAC pour début 2013. Le coût des travaux s'élève à 8,2 M€. ● T. L. R.



D. R.

## CONGRÈS

# Le monde de l'éducation théâtrale à Paris en juillet

L'association nationale de recherche et d'action théâtrale (Anrat), présidée par Emmanuel Demarcy-Mota, va organiser le congrès mondial de l'International Drama/Theater and Education Association (IDEA), à Paris, du 8 au 13 juillet. Quelque 1 500 acteurs culturels et pédagogues du monde échangeront sur les évolutions scientifiques et pratiques de l'action artistique et culturelle. En octobre, l'Anrat a constitué une association, appelé Idea Paris 2013. Elle est présidée par la sénatrice Catherine Tasca. Plusieurs directeurs de théâtre l'accompagnent dans ce projet : Emmanuel Demarcy-Mota, Jean-Louis Martinelli, Philippe Coutant, Catherine Bizouarn, Richard Brunel et Frédéric Simon. Un comité se réunit depuis un an pour établir le programme des rencontres et débats. Danièle Naudin est directrice du congrès. <http://ideaparis2013.wordpress.com> ●

## BREST

# Le Quartz relance la danse

Matthieu Banvillet, successeur de Jacques Blanc au Quartz de Brest, était attendu sur le terrain de la danse. Il organise le festival DañsFabrik du 27 février au 3 mars. «Je n'ai pas repris le nom d'Antipode, car il s'agit d'une nouvelle manifestation, justifie-t-il. Antipode était devenu festival de la performance, DañsFabrik sera un festival de Brest et se revendique dans le sillon des écritures chorégraphiques». La manifestation, dotée d'un budget artistique de 200 000 €, implique huit structures brestoises. Témoin de cette diversité, la plaquette de programmation compte onze directeurs artistiques. Le choix s'est fait en fonction de chacun des lieux, même si le «Quartz reste force de proposition, ne serait-ce qu'à cause de son histoire et de la place qu'y tient la danse», reconnaît Matthieu Banvillet. L'élargissement des publics sera le critère principal de réussite de la nouvelle manifestation. ● P. V.



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - VILLE DU HAILLAN

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ÉQUIPEMENT CULTUREL « L'ENTREPÔT ».

### Identification de l'autorité délégante :

Ville du Haillan, Commune – 137 avenue Pasteur  
33185 Le Haillan – Maire M LABISTE Bernard  
Tel : 05.57.93.11.11 Fax : 05.57.93.11.12;  
Site internet : <http://www.ville-lehaillan.fr> ; profil acheteur :  
<https://marchespublics.aquitaine.fr>

### Objet de la délégation :

• Le délégataire assurera la gestion et l'exploitation de la salle de spectacles communale « L'Entrepôt » par délégation de service public par voie d'affermage. L'entrepôt est un ensemble culturel, comprenant une salle de spectacles d'une capacité de 456 places, ainsi que des loges d'artistes, une régie technique, un hall d'accueil et des locaux techniques et administratifs, situé 13 rue Georges Clémenceau 33185 Le Haillan.

Le contrat de délégation confèrera au délégataire la gestion et l'exploitation de cet équipement culturel.

- Durée de la convention : 3 ans
- Date prévisionnelle de notification du contrat de délégation : juillet 2013

**Nomenclature communautaire :** la ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont : Services d'exploitation des salles de spectacles : 92320000-0

### Caractéristique de la procédure :

La présente procédure est réalisée en application des dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. La procédure de passation est dite « ouverte », c'est-à-dire que les candidats doivent déposer simultanément leur candidature et leur offre, dans les conditions définies ci-après et dans le règlement de la consultation, et ce au plus tard à la date et heure limites indiquées ci-après.

### Caractéristiques de la délégation :

Le délégataire assurera la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « L'Entrepôt » notamment au travers des missions suivantes :

- programmer la saison culturelle de l'espace culturel de l'Entrepôt comprenant une salle de spectacle de 456 places.
- Se rémunérer sur les ventes des usagers et s'intéresser au développement de cette activité
- Contribuer financièrement aux charges d'exploitation de ce service.

Les missions et obligations sont précisées au cahier des charges.

Tous les équipements techniques mobiliers et matériels techniques permettant le fonctionnement de l'exploitation seront entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins du délégataire. Le délégataire devra affecter aux différents postes le personnel en nombre suffisant et ayant la qualification et la formation nécessaires pour remplir les missions qui lui seront dévolues. Le candidat est informé qu'il y aura reprise de salariés en application des dispositions de l'article L.1224-1 et suivants du Code du travail. Le personnel sera entièrement rémunéré par ses soins, charges sociales et patronales comprises et autres frais.

Les obligations du délégataire sont précisées dans le cahier des charges joint au dossier de consultation.

La rémunération du délégataire sera composée de la perception des recettes versées à leur usagers, de la contribution versée par la Ville et des autres recettes d'exploitation.

### Contenu des candidatures :

Le dossier de candidature sera daté et signé, et composé comme suit :

#### Situation juridique :

- 1 Un dossier de présentation générale du candidat a) une lettre de candidature et de motivations sur les conditions dans lesquelles le candidat entend mener à bien l'ensemble de l'activité déléguée et démontrant son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité devant les usagers.
- b) Une présentation générale du candidat : nom, forme juridique, raison sociale, copie intégrale des statuts, organes de directions, pouvoirs de signature, extrait K bis pour les sociétés.

2 Une déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée attestant pour le candidat :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du Code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

3 Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés,

4 Certificats prouvant que le candidat a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'est acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou a constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement (Le candidat peut produire à cet effet le formulaire DC 7) ;

5 Document attestant que le candidat est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

### Capacités financières :

6 Fourniture des comptes annuels des trois derniers exercices comptables du candidat

7 Déclaration du chiffre d'affaires global annuel sur les trois derniers exercices disponibles ou pour les candidats nouvellement créés des exercices disponibles

8 Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité.

### Capacités professionnelles et techniques :

9 Liste des références sur les cinq dernières années dans la gestion et l'exploitation d'équipements publics et de services similaires à ceux objet de la présente délégation, et/ou toutes références ou éléments susceptibles de démontrer son aptitude à assurer la gestion et l'exploitation d'un équipement culturel, à assurer la continuité et l'égalité devant les usagers devant le service public et l'égalité devant les usagers

10 Présentation des moyens humains et matériels généraux du candidat

Les candidats qui se présentent groupés doivent remettre ces documents exigés datés et signés pour chacun des membres du groupement. Ils doivent en outre indiquer la forme du groupement proposé ainsi que le mandataire commun désigné. Ils peuvent notamment s'appuyer en

cas de candidature groupée sur le document modèle Cerfa intitulé lettre de candidature modèle DC1.

### Modalités d'appréciation des candidatures :

Les candidats admis à remettre une offre sont sélectionnés après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

### Contenu de l'offre et modalités d'appréciation des offres :

Le contenu et les modalités d'appréciation des offres sont définis au règlement de consultation.

### Mode d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site <https://marchespublics.aquitaine.fr> ou peut être demandé par télécopie au 05.57.93.11.12 à l'attention du Pôle Ressources - service Finances- Marchés. Le dossier de consultation est remis gratuitement. Un seul dossier de consultation sera remis par candidat.

### Modalités de remise et de présentation des candidatures et des offres :

Les dossiers de candidature et d'offre sont à transmettre soit par pli recommandé, avec accusé de réception, soit remis en main propre contre récépissé, sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante : Mairie du Haillan, Pôle Ressources, Service Finances-Marchés, 137 avenue Pasteur 33185 Le Haillan. Aucun pli ne pourra être remis de manière électronique. Les dossiers de candidature et d'offre sont fournis en trois exemplaires (un original et deux copies) sur support papier. La remise en main propre s'effectue uniquement aux heures et jours ouvrés suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 (et 17h00 le vendredi). Les candidats devront remettre des dossiers de candidature et d'offre entièrement et uniquement rédigés en langue française. Les candidats transmettent leur candidature et leur offre sous un pli cacheté et contenant lui-même deux enveloppes intérieures.

Le pli cacheté contenant les 2 enveloppes intérieures portera la mention suivante : « Candidat XXX – Ne pas ouvrir - Consultation pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « l'entrepôt ». Les deux enveloppes intérieures porteront les mentions suivantes :

« Enveloppe 1 : Candidature - Candidat XXX – Ne pas ouvrir - Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « l'entrepôt ».

« Enveloppe 2 : Offre - Candidat XXX - Ne pas ouvrir - Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « l'entrepôt ».

L'enveloppe intérieure relative à la candidature contient les documents listés au présent avis d'appel public à la concurrence.

L'enveloppe intérieure relative à l'offre contient les documents listés à l'article 4.2 du règlement de consultation.

**Numéro de référence attribuée par l'autorité délégante :**  
DSP/012-1

### Date limite de réception des candidatures et des offres :

5 avril 2012 à 12h00.

### Renseignements :

Ville Du Haillan – Pôle Ressources – Service Finances- Marchés – téléphone 05.57.93.11.70 – Fax 05.57.93.11.12

### Procédure de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet,  
33000 Bordeaux France Tél : 05.56.99.38.00, Télécopie :  
05.56.24.39.03, Email : [greffe.ta.bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta.bordeaux@juradm.fr).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**  
**11 janvier 2012**

 **COMPÉTITION INTERNATIONALE**  
 Festival d'arts numériques

# BAINS NUMÉRIQUES #7

 **Enghien-les-Bains**  
 **9>16 JUNI 2012**

## APPEL A PARTICIPATION

dead line 15 février

-  arts visuels
-  arts chorégraphiques
-  arts sonores

A l'occasion de la 7ème édition du festival d'arts numériques *Bains numériques*, une compétition internationale d'œuvres numériques est reconduite. Elle présentera des œuvres abouties (inédites en Ile-de-France) dans 3 champs disciplinaires distincts :  
 arts visuels / arts chorégraphiques / arts sonores.

Durant le festival, une sélection de 9 œuvres (3 dans chacune de ces catégories) sera présentée au public et à un jury de professionnels. Lors de la clôture du festival, 3 prix seront décernés dans chacune de ces catégories.

Chaque dotation correspondra à une aide à la diffusion comprenant la réalisation d'un outil de promotion (DVD-livret).

RETROUVEZ  
 l'appel à participation  
 & le formulaire de candidature  
**www.cda95.fr**



 **Centre des arts**  
 12 - 16 rue de la libération  
 95880 Enghien-les-Bains  
 01 30 10 85 59



## Formations sur les conventions collectives du secteur culturel

Cette formation s'adresse aux entreprises dont l'activité principale se situe dans le champ des musiques actuelles. Et plus particulièrement aux administrateurs, chargés d'administration, comptables et directeurs en poste ou en recherche d'emploi.

La formation s'articulera autour d'un tronc commun en début de journée puis autour de 3 ateliers consacrés chacun à l'une des 3 conventions collectives suivantes :

- La CCNEAC – convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles ;
- La CCNA – convention collective nationale de l'animation ;
- La convention collective nationale de l'édition phonographique (session unique à Lyon).

6 dates, 6 villes, 6 lieux, de 9h30 à 18h00 :

- \* Lundi 30 janvier 2012, à Roubaix, à l'ARA.
- \* Lundi 6 février 2012, à Nantes, à La Fabrique.
- \* Lundi 26 mars 2012, à Paris, à La Maison des Réseaux.
- \* Lundi 2 avril 2012, à Toulouse, à l'Espace Job.
- \* Lundi 4 juin 2012, à Lyon.
- \* Lundi 11 juin 2012, à Nancy, à L'Autre Canal

### Informations et inscriptions //

- Valentine JACQUES - administration@sma-syndicat.org
- 01.42.49.21.16
- www.sma-syndicat.org

Avec la participation du groupe Audiens



# ESPACES PLURIELS

scène conventionnée danse - théâtre Pau

recrute

## UN DIRECTEUR OU UNE DIRECTRICE

La Scène conventionnée danse-théâtre Espaces Pluriels à Pau est une Association Loi 1901 dont le siège social est situé au Théâtre Saragosse, au nord de la ville, et se compose d'une salle de 220 places, d'un espace d'accueil et de bureaux. La scène utilise également d'autres équipements de la Ville, dont le Zénith pour accueillir des formes et des jauges plus importantes. Espaces Pluriels a été reconnue scène conventionnée par la DRAC et est subventionnée par l'Etat (DRAC d'Aquitaine), la Ville de Pau, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et le Conseil Régional d'Aquitaine.

### • MISSIONS DE LA SCÈNE

- La mission de la Scène Espaces Pluriels est centrée principalement sur la programmation de spectacles de danse contemporaine (2/3 de la programmation) et une programmation de théâtre (auteurs et metteurs en scène contemporains).
- Accueil en résidence de création de compagnies nationales et régionales, aide à la création et accompagnement chorégraphique des artistes.
- Formation des publics : ateliers, rencontres, stages...
- Partenariat avec les structures locales et régionales.
- Utilisation de plusieurs lieux de la Ville.

### • MISSION DU DIRECTEUR, DE LA DIRECTRICE

- Mettre en oeuvre une programmation danse/théâtre exigeante sur la base de la proposition de son projet artistique, validé par les tutelles et le Conseil d'Administration.
- Accompagner les résidences de création d'artistes.
- Développer des actions de formation des publics en lien avec la médiatrice culturelle qui en assume la responsabilité.
- Diriger une équipe de 7 personnes : 4 en technique, 3 en administratif (dont 1 en médiation culturelle et communication).
- Maîtrise du budget (évaluation budgétaire, élaboration et exécution du budget en lien avec le CA, mise en oeuvre du budget voté par l'Assemblée Générale), et connaissance du bilan comptable en lien avec l'administration.

### • QUALITÉS REQUISES

- Solide connaissance de la danse contemporaine et plus largement du spectacle vivant.
- Qualités relationnelles : écoute, accompagnement des artistes et des publics.
- Capacités à accompagner une équipe, à déléguer dans un esprit de responsabilité.
- Qualités d'organisation d'écoute et de dialogue.
- Bonne connaissance des réseaux territoriaux, nationaux et internationaux.
- Utilisation de l'informatique.
- Eventuellement maîtrise de plusieurs langues dont l'Anglais. [...]

### • CONDITIONS

> **Poste à pourvoir le 1 octobre 2012** (avec période de transmission 3 à 8 jours avant) **sur un contrat en CDI à temps complet.**

> Le dossier de candidature devra comprendre :

- un CV détaillé
- une lettre de motivation
- les prétentions salariales (négociables en fonction des compétences et expérience, au moins équivalent au Groupe 1 de la Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles).

> **Il devra parvenir au plus tard le 15 février 2012 par voie postale et électronique aux adresses suivantes :**

Madame Marie-Bégonia NUNEZ, Présidente  
Scène conventionnée Espaces Pluriels, Théâtre Saragosse  
17 avenue de Saragosse 64000 Pau

**et par mail à : [mbnunez@hotmail.com](mailto:mbnunez@hotmail.com) et [direction@espacespluriels.fr](mailto:direction@espacespluriels.fr)**

**Aucune candidature parvenue au-delà de la date limite ne sera acceptée.**

**Les candidats présélectionnés** se verront transmettre un dossier d'information sur la base duquel ils devront rédiger un projet artistique détaillé et une projection budgétaire de la mise en oeuvre complète du projet.



LIAISONS ARTS BOURGOGNE  
 recrute son  
**Directeur adjoint (h/f)**

Liaisons Arts Bourgogne accompagne le développement du secteur du spectacle vivant et enregistré sur l'ensemble de la Bourgogne.

● **Description du poste**

Administration générale de l'association, élaboration des budgets, veille juridique, sociale et fiscale.  
 Direction des ressources humaines. Encadrement des chargé(e)s de mission dans la réalisation de leurs activités.

● **Profil recherché**

Cadre expérimenté, diplômé de l'enseignement supérieur en gestion et/ou expérience significative, ayant une bonne connaissance du milieu artistique. Il/elle aura notamment démontré sa capacité à encadrer du personnel et fera preuve de qualités de rigueur, d'esprit d'analyse et de synthèse.  
 Il/elle devra posséder une capacité d'anticipation et d'organisation du travail en équipe, ainsi qu'une aisance orale et rédactionnelle.

● **CDI, statut cadre**

● **Rémunération selon Convention collective de l'Animation + expérience.**

● **Poste à pourvoir avant le 29 février 2012 à Dijon.**

**Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par email uniquement à :**  
**Jean Piret, président : [piret-cesr@orange.fr](mailto:piret-cesr@orange.fr)**  
**et Marie-Josèphe Bour, directrice : [mjbour@le-lab.info](mailto:mjbour@le-lab.info)**



**Grade : Attaché ou non titulaire de droit public – Cadre A (H/F)**

*La Ville de Pierre Bénite, dans l'agglomération lyonnaise, de 10 000 hab, classée en ZUS catégorie 1, a une offre culturelle riche et diversifiée caractérisée par ses structures municipales (école de musique, salle de spectacles, salle de cinéma, médiathèque, atelier d'arts plastiques) et par une forte volonté de démocratie culturelle, recrute*

**UN DIRECTEUR DES ACTIONS  
 ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS (H/F)**

**Sous l'autorité du Directeur Général des Services, membre de la Direction Générale et participant à ses travaux, vous êtes principalement chargé de :**

- 1** la direction de l'action culturelle : la conception, en relation avec les élus et la mise en œuvre de la politique culturelle de la collectivité, la coordination et le management des services, gestion financière et administrative
- 2** la direction de la Maison du Peuple (spectacles + cinéma) : définition du projet en lien avec les élus et partenaires, mise en place d'une programmation artistique impulsant des dynamiques territoriales partagées et mise en place d'un projet d'éducation artistique et culturelle, gestion et animation de l'équipe.

Le profil de poste détaillé est téléchargeable sur [pierrebenite.fr](http://pierrebenite.fr)  
 (rubrique offres d'emploi)

**Poste à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> mai 2012.**

Merci d'adresser votre candidature (lettre + CV)  
 jusqu'au 9 février 2012 à :  
 Mme le Maire – Place Jean Jaurès – BP 8 – 69491 Pierre Bénite Cedex



L'Opéra national de Lorraine recrute par voie  
 statutaire ou à défaut contractuelle un(e) :

**RESPONSABLE DU BUREAU  
 D'ÉTUDE CONSTRUCTION  
 DE L'ATELIER DE DÉCORS**

filière technique – Catégorie A  
 Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux

**POSTE**

Placé(e) sous l'autorité du Directeur Technique, le/la responsable du bureau d'étude construction de l'Atelier de Décors est l'interlocuteur direct des équipes de production (metteur en scène, décorateur, éclairagiste,...) et des différents chefs d'atelier (menuiserie, serrurerie, peinture, tapisserie).

A ce titre, le(a) candidat(e) sera chargé(e) notamment de :

- réaliser l'ensemble des études techniques nécessaires à la construction ou l'adaptation des décors (construits, loués, accueillis) ou des aménagements scéniques (machinerie de vol, tampons, plateau tournant) ;
- réaliser l'ensemble des plantations de décors ;
- assurer le suivi des projets ;
- assurer la gestion administrative liée à l'activité du bureau d'étude.

**PROFIL RECHERCHE**

- diplôme sanctionnant un cycle d'étude dans le domaine du génie civil et/ou de la construction et de l'aménagement
- maîtrise de l'informatique (Excel, Word, Autocad), du dessin industriel (DAO/CAO)
- anglais usuel parlé et écrit
- disponibilité week-end, jours fériés, soirées / déplacements
- Permis B

Expérience indispensable dans un poste similaire dans le domaine de la construction de décors dans des structures à caractère culturel de 5 ans minimum.

**Conditions de recrutement**

Rémunération statutaire + prime annuelle + régime indemnitaire / Poste à pourvoir dans les meilleurs délais

Candidature (lettre de motivation + CV+ photo) à envoyer **au plus tard le lundi 6 février 2012**, à l'adresse suivante :  
 Monsieur le Directeur de l'Opéra national de Lorraine  
 1, rue Sainte Catherine  
 54000 NANCY

Renseignements administratifs : Evelyne HAZOTTE - 03 83 85 30 20  
 Renseignements techniques : Serge GACHET - 03 83 85 30 64

Profil de poste complet consultable sur  
**[www.opera-national-lorraine.fr](http://www.opera-national-lorraine.fr)**





8 000 habitants - située à 30 minutes  
de Reims et Charleville-Mézières

**Poste à pourvoir  
dans les meilleurs délais  
et au plus tard pour  
la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012**

Merci d'adresser votre candidature  
(lettre de motivation manuscrite, CV,  
copie des diplômes en précisant votre situation  
administrative, photo) à **Monsieur le Maire,**  
**Mairie de RETHEL – BP 5121**  
**08305 RETHEL Cedex**

Contact :  
**Monsieur BERARD - Christian DARH**  
**Tél : 03 24 39 89 39**  
**mail : c.berard.darh@villederethel.fr**

**Vous pouvez demander le profil de poste complet**

Recrute Pour son service des Fêtes et Cérémonies

## un Régisseur-Technicien de spectacles et événements H/F

**A temps complet - Catégorie : A, B, C - Filière : Culturelle/Technique**  
**Grade : Technicien supérieur, Agent de maîtrise, Adjoint technique territorial Principal, grades de la filière culturelle**

Conçoit, organise et supervise la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite d'un spectacle ou d'un événement en répondant aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques.

**Direction / service du poste :** placé sous l'autorité d'un directeur, le régisseur est responsable de l'implantation et de la gestion technique des spectacles et des événements initiés par le service culture-fêtes et cérémonies.

**Missions :** • Conduite des études techniques préalables à la réalisation d'un spectacle ou d'un événement. • Planification des installations nécessaires à leur réalisation. • Organisation de l'accueil des intervenants. • Gestion de la sécurité du spectacle ou de l'événement. • Relation avec le public. • Gestion administrative et matérielle d'équipements. • Animation et pilotage d'une équipe.

**Qualités :** • Bonne connaissance des composantes du spectacle. • Titulaire SSIAP1, habilitation électrique, et travail en hauteur. • Sens du contact et du travail en équipe. • Aptitude rédactionnelle. • Grande disponibilité. • Sens du service public.

**Contraintes liées au poste :** • Astreintes. • Travail au sein de nombreux sites et bâtiments (théâtre, salle de spectacle, cinéma, bibliothèque, musées, mairie, écoles, ...), mais aussi en extérieur. • Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des astreintes liées à l'organisation des spectacles (nuit, week-end). • Rythme de travail soutenu, pics d'activité liés à la programmation des spectacles. • Risques professionnels nombreux : charges lourdes, risques électrique, travail en hauteur, intempéries.

**Conditions de rémunération :** • Statutaires. • Régime indemnitaire commun aux agents de la collectivité territoriale. • Prime annuelle de vacances - CNAS. • Mutuelle.

scène nationale Cergy-Pontoise & Val d'Oise  
**L'apostrophe**  
théâtre des Arts • théâtre des Louvrais

L'apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise recrute

### UN(E) HOTE D'ACCUEIL / CAISSIER (H./F.)

(Pour remplacement, Congé Maternité de février à septembre 2012)

Il ou elle sera chargé(e) :

- d'accueillir, orienter, conseiller et informer le public.
- d'assurer la vente des billets et des abonnements.
- de gérer les relations avec les partenaires ainsi que les contingents des groupes.
- de veiller à la bonne présentation des informations destinées au public.
- de mettre à jour le fichier spectateurs.
- de participer au suivi des statistiques de billetterie et aux états statistiques de fréquentation.

Travail en soirée

#### Profil souhaité :

- une bonne maîtrise de l'outil informatique.
- une connaissance d'un logiciel de billetterie serait appréciée.
- une grande disponibilité, de réelles aptitudes relationnelles et un sens du travail en équipe.
- permis de conduire obligatoire

CDD renouvelable en cas de congé parental.  
Horaires variables dans le cadre du système de modulation fixé par la CCNEAC  
Rémunération selon convention SYNDEAC et expérience  
**Poste à pourvoir le 1er février 2012**

### UN(E) SECRETAIRE DE DIRECTION (H/F)

Le/la titulaire du poste sera chargé(e) :

- du secrétariat courant (tenue d'agenda, organisation de réunions et déplacements, rédaction et traitement des courriers, relation avec les partenaires, suivi des dossiers artistiques, archivage, traitements des courriels...)
- de la coordination d'information et de documents nécessaires au bon fonctionnement des services (standard téléphonique de l'administration, enregistrement et envoi du courrier, suivi des fournitures, mise à jour du planning d'activité de L'apostrophe, préparation et compte-rendu des réunions de direction ...)
- de la gestion de la base de données de L'apostrophe : mise à jour, vérification de données.

Travail occasionnel en soirée

#### Profil :

- de formation Bac+2 / Bonnes capacités rédactionnelles et relationnelles / Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Access et Internet) / Très bonne organisation, grande autonomie / expérience significative dans un établissement artistique ou/et une bonne connaissance du milieu professionnel seront des atouts appréciés.

CDD de mars à août 2012  
Horaires variables dans le cadre du système de modulation fixé par la CCNEAC  
Rémunération selon convention SYNDEAC et expérience  
**Poste à pourvoir le 5 mars 2012**

### UN(E) ATTACHE(E) RELATIONS PUBLIQUES (H./F.)

Le/la titulaire du poste sera chargé(e) :

- de consolider et développer les relations en direction des divers milieux de la population et des partenaires institutionnels (milieu enseignant – relais associatifs – comités d'entreprises, etc ...)
- de développer et de suivre le fichier du Théâtre (abonnés, relais et institutionnels), de rédiger des documents.
- de participer à la mise en place des soirées de réception, des loges et divers buffets organisés par L'apostrophe.
- de suivre les ateliers et sensibilisations mis en place par L'apostrophe.
- d'assurer l'accueil du public et la gestion de la billetterie.

Travail en soirée.

Ce poste nécessite de bonnes qualités relationnelles, le sens du travail en équipe et une très grande disponibilité. Une expérience significative dans un établissement de la décentralisation artistique ou/et une bonne connaissance du milieu professionnel seront des atouts appréciés. Permis de conduire obligatoire.

CDI / Poste à temps complet  
Rémunération selon convention SYNDEAC et expérience  
Horaires variables dans le cadre du système de modulation et d'annualisation fixé par la CCNEAC  
**Poste à pourvoir rapidement**

Pour ces postes, adresser votre lettre de candidature avec lettre de motivation à :  
Jean Joël LE CHAPELAIN, Directeur, L'apostrophe scène nationale  
Place des Arts, B.P. 60307, 95027 CERGY Cedex - Tél : 01 34 20 14 25 / Fax : 01 34 20 14 20 - Courriel : tiana.rakotofringa@lapostrophe.net



La ville de CREIL recrute

## ADMINISTRATEUR DE PRODUCTION (H/F) ASSISTANT DE DIRECTION

Réf : ADMGM 01

**CADRE D'EMPLOIS** : des rédacteurs territoriaux (mutation, détachement ou recrutement par voie contractuelle)

### COLLECTIVITÉ / CONTEXTE :

Au cœur de la 2ème agglomération de Picardie, à 35 minutes de Paris, 35 000 habitants dont 2/3 de moins de 40 ans. 750 agents.

### MISSIONS / PROFIL :

Sous la direction du directeur de la Grange à Musique, Scène de Musiques Actuelles Creil-Oise-Picardie, vous rendez-compte de l'évolution et de l'intégration des dossiers liés à la production des spectacles (50 concerts à l'année, salle de 340 places). Vous faites office de relai entre les différents postes afférents au fonctionnement de l'établissement (techniques, artistiques, administratifs...).

Autonome, vous établissez la préparation, l'organisation, la mise en œuvre et le suivi budgétaire et administratif de la production des spectacles (relation tourneurs, prestataires, contrats, factures, billetterie, transports, hébergements, accueil artistes...). Familier des musiques actuelles, vous connaissez les activités de production de spectacles.

Vous mettez en réseau les associations et les acteurs culturels creillois, locaux, nationaux et internationaux et vous assistez le Directeur dans la réception des propositions des producteurs de spectacles et du milieu associatif. Vous participez à l'élaboration du projet artistique et vous menez une action culturelle et pédagogique en accompagnant les actions jeune public, scolaires et de tous types d'activités en lien avec l'action culturelle au sein de la grange à Musique.

Vous maîtrisez la conduite de projets et disposez de compétences relationnelles ainsi que des aptitudes au travail en équipe pluridisciplinaire. Capacité d'analyse, rigueur et disponibilité seront vos atouts. Permis B indispensable.

Consulter toutes les activités de la ville de Creil et les offres d'emplois sur notre site internet – [www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)

### CONTACT / MODALITÉS :

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + 13ème mois indiciaire selon les conditions en vigueur dans la collectivité

- Candidature, CV et lettre de motivation doivent être adressés à monsieur le Maire, direction des ressources humaines, hôtel de ville - BP 76 – 60109 CREIL cedex

**avant le 15 février 2012, délai de rigueur**

PROFIL CULTURE

## L'OPÉRA DE LYON RECHERCHE



# 1 RÉGISSEUR GÉNÉRAL AUDIOVISUEL (H/F)

### Mission :

Sous l'autorité du directeur technique, le régisseur général audiovisuel coordonne les prestations audiovisuelles ainsi que la mise en œuvre et le suivi des moyens humains, matériels et financiers qui concourent à la gestion audiovisuelle. Il travaille en concertation avec les différents services de l'Opéra.

### Compétences / Savoir faire

- Expérience similaire.
- Rigueur et organisation.
- Capacité d'analyse (maîtrise des coûts budgétaires).
- Connaissance du statut des intermittents du spectacle.
- Parfaite maîtrise de l'anglais.
- Capacité à l'encadrement d'une équipe.

Candidature à adresser (CV + lettre de motivation)

**avant le 7 février 2012 à :**

Madame Valérie Mironneau

Opéra national de Lyon, Place de la Comédie 69001 Lyon

e-mail: [vmironneau@opera-lyon.com](mailto:vmironneau@opera-lyon.com)

Descriptif de poste disponible sur [www.opera-lyon.com](http://www.opera-lyon.com)



Scène conventionnée théâtre implantée à Nantes, subventionnée par le Conseil général de Loire-Atlantique, avec le concours de la Ville de Nantes, du Ministère de la Culture – DRAC Pays de la Loire et du Conseil régional des Pays de la Loire (100000 spectateurs, 60 spectacles et 300 représentations à Nantes et dans le département de Loire-Atlantique)

Dans le cadre de la mise en place de son nouveau projet artistique et culturel

## Le Grand T, scène conventionnée Loire-Atlantique recrute :

### UN(E) CHARGÉ(E) DE COMMUNICATION

Au sein du Grand T, le Pôle « image et communication » a pour mission de faire rayonner l'image du Grand T en développant quatre activités : la communication, le mécénat, l'accueil du public et la billetterie.

#### Missions

Sous l'autorité directe de la Directrice du pôle, le (la) chargée de communication participe activement à la réflexion stratégique liée à ses missions.

Il (Elle) est responsable de la réalisation des éditions presse et web (suivi de toute la chaîne graphique), de la mise en œuvre des relations presse, ainsi que de la mise en place des outils nécessaires au suivi de ces missions.

Il (Elle) est plus particulièrement force de proposition pour développer la présence du Grand T dans les médias électroniques actuels et à venir (réseaux sociaux, Twitter, blogs, etc.) et assume donc sur ces dossiers une importante mission de veille.

Il (Elle) travaille en collaboration immédiate au sein du pôle avec un infographiste et une assistante de communication.

Il (Elle) assure en alternance des permanences de responsabilité les soirs de spectacle.

#### Profil

Formation supérieure complétée par **une expérience d'au moins 3 ans** en communication dans une structure culturelle

Très bonne connaissance du spectacle vivant appuyée sur une solide culture générale

Capacités rédactionnelles confirmées

Maîtrise des outils informatiques et aisance dans l'environnement Web 2.0

Goût pour le travail en équipe

Autonomie, rigueur, écoute

Maîtrise d'au moins une langue étrangère

Disponibilité, mobilité (Permis B indispensable)

#### Conditions

CDI à plein temps

Statut cadre

Salaire en fonction de l'expérience et de la grille salariale du Grand T

Poste à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012

### UN(E) CHARGÉ(E) DE PRODUCTION

Au sein du Grand T, le Pôle « Production : spectacles et projets de territoires » a pour mission la mise en œuvre de la saison artistique conçue par la direction du Grand T, l'accompagnement des projets des artistes associés, la production des projets de territoire et l'appui logistique à l'ensemble des activités développées par le théâtre.

#### Missions

Sous l'autorité directe du Directeur du pôle, le (la) Chargé(e) de production organise et assure, avec le soutien d'une assistante de production, la mise en œuvre contractuelle et logistique des projets du Grand T : spectacles accueillis dans la saison du Grand T à Nantes et en tournée dans le Département de Loire-Atlantique, montage et mise en œuvre de projets de territoire, montage et le cas échéant diffusion des projets des artistes associés.

Il (Elle) travaille en lien permanent avec les équipes artistiques et les professionnels partenaires.

Sur délégation du directeur de pôle, il (elle) prend en charge en autonomie la mise en œuvre de certains projets en veillant au respect des cadres budgétaire, juridique et calendaire impartis à chaque projet.

Il (Elle) assure en alternance des permanences de responsabilité les soirs de spectacle.

#### Profil

Formation supérieure complétée par **une expérience d'au moins 3 ans** en production dans une structure culturelle

Très bonne connaissance du spectacle vivant appuyée sur une solide culture générale

Maîtrise des outils informatiques

Goût pour le travail en équipe

Autonomie, rigueur, écoute

Maîtrise d'au moins une langue étrangère de préférence l'anglais

Disponibilité, mobilité (Permis B indispensable)

#### Conditions

CDI à plein temps

Statut cadre

Salaire en fonction de l'expérience et de la grille salariale du Grand T

Poste à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012

Adresser candidature (CV et lettre de motivation) jusqu'au 5 février inclus, par courriel exclusivement à

**candidature.COM@leGrandT.fr** ou à **candidature.PROD@leGrandT.fr**

Entretiens prévus les 13 et 14 février 2012 à Nantes

Le Grand T – 02 28 24 28 24 – [www.leGrandT.fr](http://www.leGrandT.fr)

STRUCTURES DE CRÉATION  
ET DE DIFFUSION

## DIRECTION

**ESPACES PLURIELS**, scène conventionnée à Pau (64). Directeur (h/f). → **Voir page 11**

**DANSE À LILLE, CENTRE DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE** à Roubaix (59). Directeur (h/f). Cand. avant le 25/01. Pour le 1/07. dansealille@dansealille.com

**FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MJC D'Auvergne** à Montluçon (03). Chargé(e) de mission-direction pour la MJC de Montluçon. Pour mi-février. 06 80 75 05 59.

ADMINISTRATION/  
PRODUCTION/DIFFUSION

**LE GRAND T** à Nantes (44). Chargé(e) de production. → **Voir page 14**

**LA GRANDE BOUTIQUE** à Langonnet (56). Responsable d'administration. Cand. avant le 24/01. Entretiens dès le 25/01. Pour le 15/02. lagrandeboutique@wanadoo.fr

**CRTH**, Centre Ressources Théâtre Handicap. Assistant administratif (h/f). Cand. avant le 31/01. CDD CUI 6 mois pour le 15/02. jeanpierre.numa@crth.org

**COMPAGNIE ELYAMNI** à Marseille (13). Chargé(e) de production et diffusion. Cand. avant le 15/02. CUI CAE 20h pour le 1/03. compagnie\_elyamni@yahoo.fr

**ILOTOPIE** à Port-Saint-Louis (13). Administrateur (h/f). CDD temps partiel. veronique.pasquet@ilotopie.com

**OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES** à Grenoble (38). Assistant administratif et de direction (h/f). Cand. avant le 15/01. CAE temps partiel pour janvier. michele.ferrier-barbut@observatoire-culture.net

**CHŒUR RÉGIONAL NORD-PAS DE CALAIS** à Lille. Administrateur (h/f). CDI 21h à pourvoir de suite. contact@choeur-regional-npdc.org

COMMUNICATION /  
RELATIONS PUBLIQUES

**L'APOSTROPHE**, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise (95). Attaché(e) aux relations publiques. → **Voir page 13**

**LE GRAND T** à Nantes (44). Chargé(e) de communication. → **Voir page 14**

**THÉÂTRE NATIONAL DE TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES**. Attaché(e) aux relations avec le public. CDD 4 mois pour mars. Cand. avant le 31/01. www.tnt-cite.com

**NEST, CDN DE THIONVILLE-LORRAINE** (57). Secrétaire général(e), CDI à pourvoir de suite + Chargé(e) de la communication et de la presse, cand. avant mars, CDD

(possible évolution CDI) pour mai. infos@nest-theatre.fr

**LA GAÏTÉ LYRIQUE** à Paris. Responsable des relations aux publics. Cand. avant le 31/01. CDD 6 mois dès le 5/03. www.profilculture.com

## TECHNIQUE

**OPÉRA DE LYON** (69). Régisseur général audiovisuel (h/f). → **Voir page 14**

**PAPA'S PRODUCTION** au Havre (76). Régisseur général (h/f). Cand. avant le 27/02. Pour le 1<sup>er</sup> trimestre. tetris@papasprod.com

## AUTRES

**L'APOSTROPHE**, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise (95). Hôte d'accueil / caissier + Secrétaire de direction. → **Voir page 13**

**ALHAMBRA** à Paris. Comptable. CDD 6 mois. administration@alhambra-paris.com

**ESPACES CULTURELS DU SILO D'ARENÇ** à Marseille (13). Responsable billetterie. Cand. avant le 31/01. Pour le 6/02. info@silo-marseille.fr

**COMPAGNIE OPOSITO** à Noisy-le-Sec (93). Comptable. Temps partiel. contact@oposito.fr

**BELIEVE DIGITAL**, label à Paris. Chef de projet confirmé. Pour le 1/03. recrutement@believedigital.com

## ORGANISMES

**LIAISONS ARTS BOURGOGNE** (61). Directeur adjoint (h/f). → **Voir page 12**

**FAMDT**, Fédération des associations de musiques et danse traditionnelles à Parthenay (79). Directeur (h/f). Cand. avant le 2/01. Entretiens le 13/02. www.famdt.com

**CITÉ DE LA MUSIQUE** à Paris. Administrateur du musée (h/f). Pour février. recrutement@cite-musique.fr

**PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA MUSIQUE SEINE-SAINT-DENIS ÎLE-DE-FRANCE** à Aubervilliers (93). Secrétaire pédagogique (h/f). Cand. avant le 27/01. CDD 4 mois et demi pour le 15/02. www.polesup93.fr

FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE

**VILLE DE PIERRE BÉNITE** (69). Directeur des actions et équipements culturels (h/f). → **Voir page 12**

**OPÉRA NATIONAL DE LORRAINE** à Nancy (54). Responsable du bureau d'étude construction de l'atelier de décors (h/f). → **Voir page 12**

## ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

LA LETTRE DU  
SPECTACLE

Contactez-nous  
Tél. 02 40 20 60 21  
Fax 02 40 20 60 30  
emploi@lalettredu spectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée...

**VILLE DE RETHEL** (08). Régisseur-technicien de spectacles et événements (h/f).

→ **Voir page 13**

**VILLE DE CREIL** - La Grange à Musique (60).

Administrateur de production - assistant de direction (h/f). → **Voir page 14**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

à la Valette-du-Var (83). Responsable du service des affaires culturelles. Cand. avant le 6/02. Pour le 1/03. 04 94 61 90 08.

**VILLE DES HERBIERS** (85). Directeur technique culture et événement (h/f). Cand. avant le 1/02. Pour le 1/03. recrutement@lesherbiers.fr

**REIMS MÉTROPOLE** (51). Directeur (h/f) du conservatoire (CRR). Cand. avant le 5/02. Rubrique Les offres d'emploi, www.ville-reims.fr

**ANGERS NANTES OPÉRA**. Responsable des relations avec le public + Chargé(e) des publics. coulaud@smano.eu

**VILLE DE CLERMONT-FERRAND** (63). Chargé(e) de la coordination, du suivi administratif et du développement des actions partenariales, Cand. avant le 10/02 + Régisseur son (h/f). Cand. avant le 17/02. postuler@ville-clermont-ferrand.fr

**CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE**. Chef du service d'intervention artistique et culturelle (h/f). recrut@cg92.fr

**PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE** à Nantes (44). Directeur (h/f). Cand. avant le 31/01. Rubrique Infos pratiques, www.pessvbretagnepaysdelaloire.fr

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE** (91). Administrateur (h/f) pour l'Espace Jules Verne. m.legrand@agglo-valdorge.fr

**VILLE DU PERREUX-SUR-MARNE** (94). Agent d'accueil, gardien pour sa scène publique conventionnée le Centre des bords de Marne (h/f). www.leperreux94.fr/-Recrutements-

**C.A. DU PLATEAU DE SACLAY**. Directeur adjoint du conservatoire (h/f). Cand. avant le 1/02. caps.recrutement@scientipole.fr

**CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE**.

Chargé(e) de communication, formation et action culturelle. Pour le 1/03. emploi@cg42.fr



Accédez aux services Pôle emploi spectacle sur  
[www.pole-emploi-spectacle.fr](http://www.pole-emploi-spectacle.fr)

EMPLOYEURS DU SPECTACLE : pour réussir vos recrutements, faciliter vos déclarations et gérer vos cotisations  
ARTISTES ET TECHNICIENS : pour connaître vos droits, simplifier vos démarches et trouver un emploi.

MOUVEMENTS

Contactez-nous  
Pour nous adresser vos informations :  
mouvements@lalettredu spectacle.com

● **Centre dramatique national des Alpes.** Évelyne Charlon a succédé à Arnauld Lisbonne comme administratrice du Centre dramatique national des Alpes. Elle était adjoint financier au Théâtre des Célestins, à Lyon (69).

● **TNT Toulouse.** Christophe Quidu va remplacer, sur un poste de responsable du service général, Christophe Levanthöi, directeur technique adjoint du Théâtre national de Toulouse Midi-Pyrénées qui part à la retraite.

● **Comédie-Française.** Laurent Lafitte a été engagé en tant que pensionnaire de la Comédie-Française.

● **Théâtre Marigny.** Laïla Cormier-Guéron quitte ses fonctions d'attachée de production chargée de la communication et de la commercialisation, du Théâtre Marigny, à Paris. Elle est remplacée par Ariane Raynaud, chargée de la communication, et Chloé Lopez, chargée de la commercialisation.

● **Compagnie Le Festin.** Arnauld Lisbonne assure désormais l'administration de la compagnie parisienne Le Festin, dirigée par Anne-Laure Liégeois.

● **Paloma.** À Nîmes, la scène de musiques actuelles en préfiguration accueille de nouveaux collaborateurs : Céline Rousseau est responsable des relations publiques et de la communication, Greg Delon chargé de communication, Jeanne L. Thiennot chargée de production et assistante de programmation, Laetitia Jean chargée de l'action culturelle, Clotilde Bernier responsable des formations et Stéphanie Torrito secrétaire de direction.

● **Comédie de l'Est.** Alice Schaff laisse à Violette Relin son poste de relations presse de la Comédie de l'Est, à Colmar (68), et devient attachée aux relations publiques et à la presse de la structure.

● **ABC Dijon.** Philippe Prost a été nommé à la direction de l'ABC, Association bourguignonne culturelle de Dijon (21), et du festival international À pas contés. Après avoir été directeur du Relais culturel de Wissembourg (67) puis des salles de Montauban (82), il succède à Thierry Macia, parti à la maison des arts et des loisirs à Thonon-lès-Bains (74).

● **Chœur régional Nord-Pas-de-Calais.** Julia Defait, administratrice, à Lille (59), de Muzzix et du Chœur régional, rejoint la compagnie de théâtre Les Voyageurs, à Saint-André-lez-Lille (59) où elle remplace Céline Jeulin.

● **Université de La Rochelle.** Solenne Gros de Beler a intégré l'Espace culture de l'université de La Rochelle. Elle est en charge de la communication et de la mise en œuvre du projet culturel de l'université au côté de Catherine Benguigui, vice-présidente à la culture, à la vie sportive et à la vie associative.

● **La Méridienne.** Après différentes missions à Strasbourg (67), Perrine Leplay rejoint La Méridienne, scène conventionnée de Lunéville (54), en tant qu'attachée aux relations publiques. Le poste de coordinateur jeune public et d'attaché à la décentralisation a été pourvu par Yohann Mehay. Il était responsable du développement culturel de Scènes du Jura, à Lons-le-Saunier (39).

PARCOURS

Grégoire Harel, directeur de la Faïencerie, à Creil

Il succède à Pierre-Jacques Hulot à la tête de la scène conventionnée.

Grégoire Harel quitte Universcience sur un succès. Il fait partie de l'équipe qui a mené l'expérience des binômes, ces deux dernières années, dans le cadre du programme Arts, sciences et technologie qui avait bénéficié d'un financement «grand emprunt». Il s'agissait de mettre en contact un chercheur et un auteur pour produire une courte pièce de théâtre que le public recevait tout en visualisant le film des échanges entre les deux personnalités. Il était entré à Universcience en septembre 2009 pour accompagner la fusion du Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie aboutissant à la création de cet établissement, puis était resté auprès de la présidente Claudie Haigneré. Formé à Sciences-Po, Cambridge et l'ENA, Grégoire Harel a démarré dans la culture, comme chargé des théâtres à la mairie de Paris, de 1998 à 2002. Il rejoint ensuite le Quai d'Orsay et, en 2007, passe chez Culturesfrance (actuel Institut français) pour



EPPOCSISOPHE CHIVET

administrer la saison culturelle de la présidence française de l'Union européenne. «J'arrive à Creil dans des conditions très favorables grâce au travail de mon prédécesseur, note-t-il. Le lieu a une excellente image.» Dans les saisons à venir, on y retrouvera les auteurs qu'il a suivis pour les binômes, si possible sur plusieurs propositions par saison. Loin de s'alarmer de la réputation de précarité sociale, il assure : «Creil offre un contexte socio économique stimulant. Je mettrai l'accent sur des thématiques qui mettent en relation les associations qui travaillent sur le terrain.» Il parle aussi de temps forts sur l'axe art-science-technologie et d'ouvrir la scène davantage aux musiques du monde. Quant à savoir si la Faïencerie doit ou non rejoindre les théâtres de Beauvais et Compiègne dans une scène nationale de l'Oise, il renvoie à la décision des politiques : «L'important, sera d'avoir des moyens pour développer des outils de production.» ● Y. P.

● **FAMDT.** Pierre-Olivier Laulanné a quitté la direction de la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles à Parthenay (79). Le recrutement de son successeur est en cours.

● **FAI AR.** Au sein de la Formation avancée et itinérante des arts de la rue, à Marseille (13),

Aurélié Labouesse, secrétaire générale, devient directrice adjointe déléguée aux études. Laure Chassier succède à Sophie Catala au poste de chargée de la coordination pédagogique. Moussa Tigherstine prend le relais de Franco Gubarew comme régisseur et Adeline Lyszyk remplace Camille Brunet à la diffusion de l'information.

LA LETTRE DU SPECTACLE

RÉDACTION, ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, BP 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettredu spectacle.com. Directeur de la publication : Nicolas Marc. Directeur adjoint : Cyrille Planson. Rédacteur en chef : Yves Pérennou. Journaliste : Tiphaine Le Roy. Ont collaboré à ce numéro : Danielle Beaudry, Anaïs Coignac, Nicolas Dambre, Philippe Verrièle. Direction artistique : Éric Deguin. Mise en page : Émilie Ripoche. Publicité et marketing : Fabiola Drouet. Comptabilité : Nicole Bouyer.

Relations abonnés : Véronique Chema et Aurélie Barbereau.

Abonnement : France, 1 an, 22 n° : 324 € TTC. Impression : Caen Repro. La Lettre du Spectacle est une publication Millénaire Presse. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes. SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 045T78729. ISSN : 1294-2499.

ABONNEMENTS Adressez votre demande accompagnée de votre règlement à :

Service Abonnements – 11, rue des Olivettes – BP 41805 – 44018 Nantes Cedex

1 an (22 numéros) : 254 € au lieu de 344 € / 6 mois (11 numéros) : 138 € au lieu de 180 €

Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 76 € au lieu de 344 € (joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement).

IMPRIMÉ EN FRANCE – Reproduction interdite.



La Lettre du Spectacle est membre de Presse Pro